

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

ASSERMENTATION des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence, le 15 novembre 2021.

Suite à l'élection des candidats suivants, et conformément à la loi, le Président d'élection, monsieur Jimmy Houde, a procédé à l'assermentation des membres du conseil aux dates suivantes :

M. Serge Lemyre,	maire	15 novembre 2021
Mme Sophie Desportes,	conseillère district no 1	08 octobre 2021
Mme Dominique Baillargeon,	conseillère district no 2	04 octobre 2021
M. Henri-Paul Côté,	conseiller district no 3	04 octobre 2021
M. Robert Blackburn,	conseiller district no 4	04 octobre 2021
M. Adrien Belkin,	conseiller district no 5	15 novembre 2021
M. Martin Morissette,	conseiller district no 6	04 octobre 2021

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le 15 novembre 2021 à dix-neuf heures trente à laquelle session sont présents :

M. Serge Lemyre,	maire
Mme Sophie Desportes,	conseillère district no 1
Mme Dominique Baillargeon,	conseillère district no 2
M. Henri-Paul Côté,	conseiller district no 3
M. Robert Blackburn,	conseiller district no 4
M. Adrien Belkin,	conseiller district no 5
M. Martin Morissette,	conseiller district no 6

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE ORDINAIRE :-

M. Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier

0.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE, CONSTATATION DU QUORUM :

Monsieur le maire Serge Lemyre préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Johanne Larouche, secrétaire et André Bélanger, journalier aux travaux publics, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente **séance ordinaire**, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation du procès-verbal :-

2.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2021

3.- Affaires spéciales :-

3.1 Maire suppléant, nomination

3.2 Motion de remerciements monsieur Gilbert Simard

4.- Correspondance

5.- Aide aux organismes

6.- Affaires diverses :-

6.1 Ministère des Transports du Québec, programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration, reddition de comptes

6.2 Société d'Habitation du Québec, États financiers 2019, 000107 PU-REG, déficit d'exploitation, acceptation

6.3 Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel sur les terres publiques intramunicipales 2022-2023 / appui

6.4 Robinson, Sheppard, Shapiro avocats, mensualités

6.5 Société de l'assurance automobile du Québec, procuration

6.6 Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay, représentants autorisés, signature

6.7 Déneigement, nouvelle partie du chemin de la Pointe-aux-Pins, Excavation Clément Tremblay, adjudication

6.8 Les Maîtres d'œuvre, offre de services professionnels en architecture, aménagement intérieur, Café des marées, approbation

6.9 Synergie développement et marketing inc. – offre de services

7.- Urbanisme :

7.1 Modification du schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay

7.2 Modification du schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay (2)

7.3 Dérogations mineures :

7.3.1 Madame Catherine Néron pour Monsieur Mario Ouellet: Lot 6 088 764, (263 rang Sainte-Marie) (DM-21-107)

7.3.2 Monsieur Dany Martin : Lot 5 936 639, (114 chemin du lac Xavier) (DM-21-108)

7.4 Demande CPTAQ :

7.4.1 Monsieur Serge Desgagné : Lot 5 936 781, (166 route de Tadoussac), demande d'autorisation à la CPTAQ

8.- Projet de règlement :

8.1 Règlement d'amendement numéro 2021-06 modifiant le règlement numéro 2012-09 ayant pour objet de régir l'utilisation de l'eau potable

8.1.1 Avis de motion

8.1.2 Projet de règlement, adoption

9.- Approbation des comptes

10.- Compte-rendu des comités

11.- Varia :-

11.1 _____

11.2 _____

12.- Période de questions du public

13.- Prochaine séance ordinaire du conseil, le lundi 6 décembre 2021

14.- Levée de la séance

2.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2021 :

C-2021-185

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 4 octobre 2021** soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- AFFAIRES SPÉCIALES :-

3.1 Maire suppléant, nomination

C-2021-186

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE **monsieur Henri-Paul Côté**, conseiller, soit nommé maire suppléant pour les trois (3) prochains mois;

QUE le maire suppléant, **monsieur Henri-Paul Côté**, agisse également pour représenter la municipalité à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacances de son poste;

ET QUE copie de la résolution soit transmise à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

3.2 Motion de remerciements monsieur Gilbert Simard

**MONSIEUR GILBERT SIMARD
MAIRE DE 2005 À 2021
MOTION DE REMERCIEMENTS**

Ce soir, ce sont vos seize ans en tant que maire que nous voulons souligner.

Au cours de ces années, vous avez accompli vos quatre mandats avec passion, intégrité et un dévouement exemplaire. Dans la gestion, vous avez toujours fait preuve de professionnalisme. De beaux projets se sont concrétisés avec labeur et patience. Jusqu'à la fin, vous n'avez pas lâché prise et certains seront menés à terme par vos successeurs. Vous avez su représenter les intérêts des citoyens et faire preuve d'éthique dans l'exercice de cette fonction.

«*Faire notre part*» comme le dit la devise de notre municipalité n'a jamais si bien porté son nom. Vous faites honneur à cette lignée de bâtisseurs ainsi qu'aux valeureux citoyens qui honorent notre passé riche en histoire.

Vous pouvez partir la tête haute avec la satisfaction du travail accompli.

En mon nom, celui des membres du conseil, des employés, des pompiers et de toute la population de Saint-Fulgence, nous vous souhaitons de vivre pleinement selon vos envies, vos passions et pourquoi pas quelques douces folies.

4.- CORRESPONDANCE :-

- 1.- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la MRC du Fjord-du-Saguenay, l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) confirment la réception de la résolution C-2021-175 ayant pour titre « MRC Brome-Missisquoi- Transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales – Appui ».
- 2.- Madame Annie Jean, assistante-greffière, Ville de Saguenay, transmet les règlements VS-RU-2021-139, VS-RU-2021-141, VS-RU-2021-126, VS-RU-2021-127, VS-RU-2021-128 et VS-RU-2021-130.
- 3.- Monsieur Yannick Letendre, de Kombudrinks, informe la Municipalité que désormais son entreprise offre une alternative de canette d'eau écologique 100% recyclable et consignée pour les membres de la communauté bleue.
- 4.- Madame Mélissa Gauvreau, 132 rue Saguenay, mentionne que la Municipalité a adopté, en décembre 2020, une résolution pour être une municipalité alliée contre la violence conjugale. Après avoir pris contact avec le Centre féminin de Saguenay, une intervenante aux services externes l'a informée d'une liste de pistes d'action jugées comme les plus importantes, dont madame Gauvreau aimerait que le Conseil municipal mette en place, pour soutenir les femmes de Saint-Fulgence.
- 5.- Monsieur Richard Lapointe, 127 chemin de la Pointe-aux-Pins, informe la Municipalité de son intention de ne plus louer le terrain servant de virée et dont une clôture sera placée à la fin décembre 2021. (Voir résolution C-2010-083)
- 6.- Madame Isabelle Bonin Lachance, agente service à la clientèle, Fleurons du Québec, informe la Municipalité que, suite au dépôt du projet « *Prix Reconnaissance embellissement remarquable* » dont toute la mise en valeur de notre cimetière a été décrite, le comité de sélection a retenu notre projet comme finaliste.

Également, le projet de vignoble collectif au concours « *Du Jardin dans ma ville* » est également finaliste.
- 7.- Monsieur Alexandre Tessier, président Association du lac Roger, transmet une lettre ayant pour objet « Transport forestier sur le chemin du lac Roger » et demande à la Société de développement ainsi qu'à la Municipalité de trouver et mettre en place des solutions concernant la sécurité routière lors du transport forestier.
- 8.- Monsieur Antoine Tremblay, Grand Chevalier, conseil 7893 Saint-Fulgence, remercie la Municipalité pour le prêt de matériel (cônes) lors de la cueillette de fonds servant à acheter des manteaux aux enfants défavorisés de nos écoles.

5.- AIDE AUX ORGANISMES :-

- 1.- LEUCAN, Association pour les enfants atteints de cancer, sollicite un don.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal 2021.

- 2.- La Fondation de la faune du Québec transmet un calendrier pour l'année 2022 et sollicite un don.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal 2021.

6.- AFFAIRES DIVERSES :-

6.1 Ministère des Transports du Québec, programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration, reddition de comptes

C-2021-187

CONSIDÉRANT le programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, dossier n° 00031162-1 – 94235 (2) – 2021-04-26-43;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

ET QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

6.2 Société d'Habitation du Québec, États financiers 2019, 000107 PU-REG, déficit d'exploitation, acceptation

C-2021-188

CONSIDÉRANT une correspondance de madame Nathalie Malenfant, agente de gestion financière, Société d'Habitation du Québec, **datée du 3 septembre 2021**, transmise en copie conforme à la Municipalité, présentant le budget révisé 2019 000107, PU-REG déficit d'exploitation de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Fulgence;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPROUVER le budget révisé 2019 000107, PU-REG déficit d'exploitation de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Fulgence;

ET QUE cette résolution soit transmise à madame Nathalie Malenfant, agente de gestion financière, Société d'Habitation du Québec.

6.3 Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel sur les terres publiques intramunicipales 2022-2023 / appui

C-2021-189

CONSIDÉRANT QUE la **Société de développement de l'Anse-aux-Foins** réalise des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales dans la municipalité de Saint-Fulgence;

CONSIDÉRANT QUE la **Société de développement de l'Anse-aux-Foins** a présenté à la Municipalité de Saint-Fulgence les secteurs d'interventions et la nature des travaux projetés qui doivent être transmis à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin qu'elle puisse élaborer le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel pour la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Fulgence a pris connaissance de la planification proposée par la **Société de développement de l'Anse-aux-Foins**;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence appuie la planification de travaux d'aménagement forestier prévue par la **Société de développement de l'Anse-aux-Foins** sur son territoire entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, et accepte qu'elle soit transmise à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'élaborer le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2022-2023 sur les terres publiques intramunicipales.

6.4 Robinson, Sheppard, Shapiro avocats, mensualités

C-2021-190

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Me Gaston Saucier, exerçant sa profession d'avocat au bureau de Robinson, Sheppard, Shapiro, du 255 rue Racine Est, à Saguenay (arrondissement de Chicoutimi);

CONSIDÉRANT QUE Me Gaston Saucier fournit les services de conseils juridiques à la Municipalité depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire accepter l'offre de services de Me Gaston Saucier;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'offre de services pour l'année 2022 de Me Gaston Saucier, datée du 28 octobre 2021, au montant de 295 \$ par mois, taxes en sus, soit acceptée;

QUE les services fournis par Me Gaston Saucier sont ceux décrits dans l'offre de services;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à Me Gaston Saucier dès son adoption.

6.5 Société de l'assurance automobile du Québec, procuration

C-2021-191

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence désigne, par la présente résolution, **messieurs Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier et/ou Simon Aubin, chargé de projet aux travaux publics**, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Fulgence, tous documents requis par la Société de l'assurance automobile du Québec, relativement à l'immatriculation, à la mise au rancart et aux transferts de l'ensemble des véhicules appartenant à la municipalité;

ET QUE la résolution C-2013-039 soit abrogée.

6.6 Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay, représentants autorisés, signature

C-2021-192

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE monsieur Jimmy Houde, directeur général ou madame Fabienne Larouche, adjointe administrative ainsi que monsieur Serge Lemyre, maire, soient autorisés à signer au nom de la Municipalité de Saint-Fulgence, en vertu de la demande d'admission et convention, tous chèques et documents, carte de guichet, service AccèsD Affaires et carte Visa Affaires;

QUE deux signatures sont obligatoires pour les chèques;

ET QUE cette résolution soit transmise à la Caisse Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay.

6.7 Déneigement, nouvelle partie du chemin de la Pointe-aux-Pins, Excavation Clément Tremblay, adjudication

C-2021-193

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire déneiger la nouvelle partie du chemin de la Pointe-aux-Pins, soit 1.480 kilomètre;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à divers fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE seule l'entreprise Excavation Clément Tremblay a manifesté son intérêt;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :
(5 POUR, 1 CONTRE)

D'ACCEPTER l'offre de services telle que déposée le 1^{er} octobre 2021 et signée par monsieur Clément Tremblay pour un montant de 30 000 \$ plus taxes.

6.8 Les Maîtres d'œuvre, offre de services professionnels en architecture, aménagement intérieur, Café des marées, approbation

C-2021-194

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels en architecture déposée par les Maîtres d'œuvre pour de l'aménagement intérieur concernant le Café de marées;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER l'offre de services déposée le 16 août 2021, telle que décrite et signée par madame Carolane Tremblay, stagiaire en architecture, pour un montant de 10 000 \$, plus taxes.

6.9 Synergie développement et marketing inc. – offre de services

C-2021-195

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence a demandé une proposition afin d'offrir de l'hébergement alternatif dans son projet de Parc littoral de Saint-Fulgence;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Synergie développement et marketing inc. répond aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est financée par le Fonds Régions et Ruralité Volet 1;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence accepte l'offre de services de Synergie développement et marketing inc. au montant de 20 370 \$, plus taxes.

7.- URBANISME :-

7.1 Modification du schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay

C-2021-196

CONSIDÉRANT QUE les zones H29, H30, H31 et H32 font partie du périmètre urbain secondaire;

CONSIDÉRANT QU' il y a peu de logement disponible sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il y a peu d'emplacement vacant et propice à l'intérieur du périmètre urbain principal;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux arrivants font souvent la location de logement en attente de trouver une résidence;

CONSIDÉRANT QU' il est important de garder d'éventuels acquéreurs sur le territoire municipal;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence demandent à la MRC du Fjord-du-Saguenay de modifier son schéma d'aménagement afin d'augmenter la densification des zones H29, H30, H31 et H32 faisant partie du périmètre urbain secondaire en autorisant les habitations de trois à six logements;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

7.2 Modification du schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay (2)

C-2021-197

CONSIDÉRANT QU' il y a erreur sur la position d'un lot;

CONSIDÉRANT QUE la matrice graphique positionne ce lot sur un cap ;

CONSIDÉRANT QUE les actes notariés dérivant l'emplacement **borné** par le cap;

CONSIDÉRANT QUE l'intention lors de la demande des îlots déstructurés était d'inclure ce lot à l'intérieur de l'îlot;

CONSIDÉRANT le préjudice que la situation pose au propriétaire;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence demandent à la MRC du Fjord-du-Saguenay de modifier son schéma d'aménagement afin de corriger la position du lot 5 936 198 qui devrait être incluse à l'intérieur l'îlot déstructuré A143;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

7.3 Dérogations mineures

7.3.1 Madame Catherine Néron pour Monsieur Mario Ouellet: Lot 6 088 764, (263 rang Sainte-Marie) (DM-21-107)

C-2021-198

Monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Néron pour monsieur Mario Ouellet (DM-21-107) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-05 régissant le lotissement;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement fait partie de la zone A139 étant un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de l'emplacement sera de 4 140.3m² est conforme au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 27 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 28 octobre 2021, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de faire droit à la demande puisqu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à madame Catherine Néron, au nom de Mario Ouellet, une dérogation mineure visant à créer une propriété 46.55 mètres de profondeur au lieu de 80 mètres pour un emplacement non desservi situé à l'intérieur d'un corridor riverain (règlement de lotissement 2015-05, article 5.3.3.) sur le 6 088 764 situé au 263 rang Sainte-Marie;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la loi.

7.3.2 Monsieur Dany Martin : Lot 5 936 639, (114 chemin du lac Xavier)
(DM-21-108)

C-2021-199

Monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dany Martin (DM-21-108) a demandé une dérogation mineure au règlement de numéro 2015-03 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dany Martin (DM-21-108) possède une propriété totalisant 2840.7m² de part et d'autre d'un ancien chemin;

CONSIDÉRANT QU' il désire agrandir le bâtiment principal en cour avant se rapprochant de la ligne de l'ancien chemin;

CONSIDÉRANT QUE le chemin, qui n'est plus pratiqué, demeure la propriété du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE le permis sera émis après la réception de l'étude de caractérisation pour le remplacement de l'installation septique;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 27 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 28 octobre 2021, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à monsieur Dany Martin (DM-21-108) une dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à 2.5 mètres d'une ligne avant au lieu de 8 mètres, tel que prescrit au cahier de spécification du règlement de zonage 2015-03, sur le terrain portant le numéro de lot 5 936 639 au 114 chemin du lac Xavier;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

7.4 Demande CPTAQ

7.4.1 Monsieur Serge Desgagné : Lot 5 936 781, (166 route de Tadoussac), demande d'autorisation à la CPTAQ

C-2021-200

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Desgagné a fait le dépôt d'une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour modifier l'usage du lot 5 936 781;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à remplacer l'usage résidentiel par un édifice à bureaux qui sera occupé entre l'entreprise de construction et par une entreprise de transformation d'herbes médicinales;

CONSIDÉRANT QUE le garage servira d'entrepôt à l'entreprise de construction et d'atelier artisanal de transformation des herbes médicinales;

CONSIDÉRANT la désuétude du bâtiment résidentiel présent sur l'emplacement;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demande n'est pas utilisé à des fins d'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement se situe en bordure de la route de Tadoussac (route 172) où sont déjà implantés plusieurs commerces;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autorisation ont déjà été accordées au sud de la route de Tadoussac (route 172);

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cette demande n'affecterait pas davantage l'homogénéité du milieu;

CONSIDÉRANT QU' aucun service de ce genre n'est disponible à l'intérieur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a que peu de possibilité que ce genre d'offre puisse s'implanter à l'intérieur du périmètre urbain par manque d'achalandage et d'espace;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement n'offre pas de possibilité pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement fait partie d'un îlot déstructuré;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'autorisation pour l'utilisation autre qu'agricole de la propriété sise sur le lot 5 936 781;

ET QUE la résolution ainsi que la demande soient transmises à la CPTAQ.

8.- PROJET DE RÈGLEMENT :-

8.1 Règlement d'amendement numéro 2021-06 modifiant le règlement numéro 2012-09 ayant pour objet de régir l'utilisation de l'eau potable

8.1.1 Avis de motion

Monsieur Robert Blackburn, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure de ce conseil, proposera ou fera proposer pour adoption le **règlement d'amendement numéro 2021-06 modifiant le règlement numéro 2012-09 ayant pour objet de régir l'utilisation de l'eau potable**.

8.1.2 Projet de règlement, adoption

C-2021-201

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a élaboré la une politique nationale de l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec a élaboré une stratégie québécoise d'économie d'eau potable et que la municipalité a l'obligation d'en suivre les prescriptions dont l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Fulgence, tenue le 15 novembre 2021 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le **projet de règlement portant le numéro 2021-06** soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 MODIFICATION DE L'ARTICLE 8.2 CLIMATISATION, RÉFRIGÉRATION ET COMPRESSEUR

L'article 8.2 du règlement numéro 2012-09 ayant pour objet de régir l'utilisation de l'eau potable est modifié de la manière suivante :

- par l'ajout, après le dernier paragraphe, des paragraphes suivants:
"Il est interdit d'installer tout compresseur utilisant l'eau potable. Tout compresseur de ce type installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement doit être remplacé **avant la fin de l'année 2023** par un compresseur n'utilisant pas l'eau potable.

Malgré le troisième alinéa de cet article, il est permis d'utiliser un compresseur lorsqu'il est relié à une boucle de recirculation d'eau sur laquelle un entretien régulier est réalisé.

ARTICLE 2 AJOUT DE L'ARTICLE 8.8 URINOIRS À CHASSE AUTOMATIQUE MUNIS D'UN RÉSERVOIR DE PURGE

L'article 8.8 du chapitre concernant l'utilisation des infrastructures et équipements d'eau sera ajouté se lira de la manière suivante:

- **8.8 Urinoirs à chasse automatique munis d'un réservoir de purge:**
Il est interdit d'installer tout urinoir à chasse automatique muni d'un réservoir de purge utilisant l'eau potable. Tout urinoir de ce type installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement doit être remplacé **avant la fin de l'année 2023** par un urinoir à chasse manuelle ou à détection de présence.

ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 9.2.1 PÉRIODES D'ARROSAGE DES PELOUSES

L'article 9.2.1 du chapitre concernant l'utilisation extérieure de l'eau est modifié de la manière suivante :

--9.2.1 Périodes d'arrosage des pelouses

Selon les jours suivants, l'arrosage des pelouses est permis uniquement de 3h à 6h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatiques et uniquement de 20h à 23h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécaniques :

- a) Le lundi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0 ou par 1 ;
- b) Le mardi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2 ou 3 ;
- c) Le mercredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 4 ou 5 ;
- d) Le jeudi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 6 ou 7 ;
- e) Le vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 8 ou 9.

ARTICLE 4 AJOUT DE L'ARTICLE 9.2.1.1 PÉRIODES D'ARROSAGE DES AUTRES VÉGÉTAUX

L'article 9.2.1.1 concernant la période d'arrosage des autres végétaux est ajouté et se lira de la manière suivante:

--9.2.1.1 Périodes d'arrosage des autres végétaux

Selon les jours suivants, l'arrosage des haies, arbres, arbustes ou autres végétaux est permis uniquement de 3h à 6h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatiques et uniquement de 20h à 23h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécaniques :

- a) Les lundi, mercredi et vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0, 1, 4, 5 ou 9;
- b) Les mardi, jeudi et samedi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2, 3, 6, 7 ou 8 ;

ARTICLE 5 AJOUT DE L'ARTICLE 9.2.3.1 PÉPINIÉRISTES ET TERRAINS DE GOLF

– L'article 9.2.3.1 concernant les pépiniéristes et terrains de golf est ajouté et se lira de la manière suivante:

--9.2.3.1 Pépiniéristes et terrains de golf

Malgré les articles 9.2.1 et 9.2.1.1 Il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues aux articles 9.2.1 et 9.2.1.1 lorsque cela est nécessaire pour les pépiniéristes et les terrains de golf.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement de modification entrera en vigueur conformément à la Loi.

9.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2021-202

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Équipements Julien Achard Ltée,	733.54 \$
Achille Tremblay & Fils Ltée,	4 434.95 \$
Association Club Anse-à-Pelletier,	2 123.56 \$
Association des propriétaires du lac Laurent,	3 597.40 \$
Club Saint-François-Xavier Inc.,	949.78 \$
Autolook Inc.,	1 940.39 \$
Beaulieu Totale Sécurité,	154.87 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	146.54 \$
Blackburn Robert,	41.28 \$
Brassard Buro Inc.,	509.03 \$
Broderie ML,	45.99 \$
Comité zone prioritaire Saguenay- Charlevoix,	14 427.00 \$
Construction Maurice Gagnon,	413.91 \$
Constrick,	10 778.91 \$
Coop. de Solidarité du Cap Jaseux,	2 976.23 \$
Côté Henri-Paul,	458.66 \$
Le Cybernaute,	1 500.13 \$
Devicom,	313.89 \$
E.J. Turcotte Inc.,	4 676.33 \$
Électricité Grimard,	5 057.49 \$
Emco Québec Crédit,	20 971.44 \$
Englobe Corp.,	31.04 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	6 179.95 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	1 836.70 \$

Estampes Michaud Inc.,	272.00 \$
Eudore Boivin Ltée,	229.95 \$
Eurofins Environex,	957.16 \$
Excavation Clément Tremblay,	2 282.25 \$
Fédération Québécoise des Municipalités,	350.50 \$
Ferme de l'Anse-aux-Foins Inc.,	2 362.74 \$
Fleurons du Québec – Corporation,	202.21 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	90.00 \$
Fournier Michel,	1 099.52 \$
Gagnon Louise,	30.06 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	284.77 \$
Gaudreault, Saucier, Simard avocats,	643.86 \$
Girard Carol avocat,	476.93 \$
Guy Villeneuve Excavation,	5 774.42 \$
Huot,	505.89 \$
Hydro-Québec,	17.86 \$
Info Page,	281.41 \$
Javel Bois-Francs Inc.,	492.96 \$
François Lapointe,	2 755.92 \$
Larouche Fabienne,	63.90 \$
Lavoie Alice,	68.00 \$
Les entreprises Jean-Yves Laberge & Fils,	81 045.88 \$
L'Imprimeur Inc.,	894.31 \$
Macpek Inc.,	45.85 \$
La Maison des jeunes,	481.46 \$
Mines Seleine,	1 876.85 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	65 701.54 \$
Nutrinor – Quincaillerie,	151.03 \$
Pic Construction Co. Ltée,	4 862.92 \$
Pneu Mécanique AP,	892.36 \$
Poirier Brigitte,	3 600.00 \$
PR Distribution,	53.68 \$
Produits B.C.M. Ltée,	3 931.79 \$
Pro Réanimation,	1 069.27 \$
Refuge des animaux,	229.95 \$
Régie des matières résiduelles,	413.84 \$
Super Sagamie Plus,	1 491.51 \$
S.D.S. Inc.,	500.14 \$
Services d'éclairage R. M.,	795.40 \$
Solugaz Propane,	774.38 \$
Spécialités YG Ltée,	121.45 \$
Télénet Informatique Inc.,	206.61 \$
Tremblay Yvon-Marcel,	1 050.00 \$
Unigec Inc.,	689.85 \$
Vision Solaire Inc.,	5 702.76 \$
Vivre en Ville,	3 000.00 \$
YHC Environnement,	2 302.37 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Fondation (05-10-2021),	1 923.00 \$
Syndicat des employés municipaux (05-10-2021),	297.73 \$
Financière Sun Life (05-10-2021),	4 767.89 \$
Desjardins Sécurité Financière (05-10-2021),	4 317.20 \$
Hydro-Québec (06-10-2021),	945.77 \$
Société canadienne des postes (06-10-2021),	209.15 \$
Ministre du Revenu (07-10-2021),	10 995.96 \$
Receveur général du Canada (07-10-2021),	1 121.58 \$
Receveur général du Canada (07-10-2021),	2 950.03 \$

Bell Mobilité (13-10-2021),	532.88 \$
Hydro-Québec (13-10-2021),	2 282.46 \$
Visa Desjardins (13-10-2021),	687.48 \$
Béton Prémoulé Vilmarc (21-10-2021),	23 972.29 \$
Corneau Yann et Villeneuve (21-10-2021),	862.31 \$
Hydro-Québec (21-10-2021),	221.91 \$
Monahan Gilbert (21-10-2021),	21 380.87 \$
Poirier Richard (21-10-2021),	862.31 \$
Progetech Services-conseil (21-10-2021),	1 092.26 \$
Les Puisatiers de Delisle (21-10-2021),	7 030.72 \$
Agence de revenu du Canada (21-10-2021),	1 261.37 \$
Bell Canada (21-10-2021),	293.39 \$
Morin Valérie (21-10-2021),	3 972.00 \$
Vidéotron Ltée (21-10-2021),	229.02 \$
Tremblay Jean (21-10-2021),	127.93 \$
Pineault Marc-André (26-10-2021),	113.32 \$
Agence de revenu du Canada (28-10-2021),	423.49 \$
Hydro-Québec (28-10-2021),	1 320.98 \$
Caron Dany (28-10-2021),	104.46 \$
Fondaction (02-11-2021),	1 923.00 \$
Syndicat des employés municipaux (02-11-2021),	270.36 \$
Financière Sun Life (02-11-2021),	4 683.18 \$
Desjardins Sécurité Financière (02-11-2021),	4 369.94 \$
Ministre du Revenu (02-11-2021),	10 403.92 \$
Receveur général du Canada (02-11-2021),	707.61 \$
Receveur général du Canada (02-11-2021),	3 192.12 \$
Hydro-Québec (02-11-2021),	1 087.26 \$
Société canadienne des postes (02-11-2021),	906.24 \$

10.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS :-

Les membres du conseil municipal présents font un compte rendu via leur implication respective dans divers comités et organismes.

11.- VARIA :-

Aucun sujet

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Monsieur Jean-Marc Page, 183, route de Tadoussac :

- 2 000 000 \$ en subvention, combien en paraître et combien en logistique
- Est-ce que le dossier des eaux usées progresse?

Messieurs Serge Lemyre et Jimmy Houde commentent.

Monsieur Pierre Lavoie, 23 rue Valin :

- Il reste un trou à réparer en bas de la côte dans le rang Saint-Joseph.

Messieurs Jimmy Houde et Henri-Paul Coté confirment que ce sera fait.

Monsieur Charles Larouche, 4 rue Larouche :

- Est-ce que les données de l'indicateur de vitesse sont disponibles?

Monsieur Serge Lemyre répond par l'affirmative.

Monsieur Marc Fortin, 269 route de Tadoussac :

- Est-ce que le conseil déposera un plan triennal ?

Monsieur Serge Lemyre répond que oui. Monsieur Robert Blackburn ajoute que les projets sont souvent réalisés avec des subventions.

Monsieur Jean-Marc Pagé, 183 route de Tadoussac :

- Commente sur la publication de l'info-lettre et aimerait de l'information plus souvent.

Messieurs Serge Lemyre et Jimmy Houde répondent.

Monsieur Alexandre Tessier, 10 chemin du lac Roger :

- À la Société de développement de l'Anse-aux-Foins, qui est responsable des communications?

Monsieur Jimmy Houde répond que les communications pour les travaux forestiers seront améliorées.

Monsieur Charles-Olivier Grimard Michaud, 18 chemin du lac Roger :

- Est-ce que des investissements privés sont prévus au parc industriel ?

Monsieur Serge Lemyre répond que non à cette question.

- Concernant le projet au lac Roger, c'est prévu pour quand?

Messieurs Serge Lemyre et Jimmy Houde répondent pour 2022.

Monsieur Charles Parent, 28 chemin du lac Roger :

- Est-ce que le projet du lac Roger sera soumis à l'acceptabilité sociale?

Messieurs Jimmy Houde et Henri-Paul Côté informent que des rencontres sont prévues.

13.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021 :-

Monsieur le maire informe que la prochaine **séance ordinaire** du conseil se tiendra le **lundi 6 décembre 2021** à 19 h 30.

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2021-203

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 21 h 08.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Serge Lemyre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JH/jl